

Les Ordures Ménagères

**Pour tout changement concernant vos ordures ménagères
Vous pouvez effectuer vos démarches soit par mail, soit en
vous déplaçant à la Communauté de Communes du
Castelrenaudais durant les heures de permanences du
service des ordures ménagères**

PLANNING DES PERMANENCES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 9h-12h	Accueil du public	Accueil du public			
Après-Midi 13h30-17h			Accueil du public	Accueil du public	Accueil du public Fermeture à 16h00

1/ Vous déménagez ou emménagez sur une autre commune ou dans un autre département

3 possibilités s'offrent à vous :

1. Soit, vous vous déplacez à la Communauté de Communes du Castelrenaudais durant les heures de permanences du service ordures ménagères en apportant **un justificatif de votre nouveau domicile**
2. Soit, vous adressez un mail à la Communauté de Communes du Castelrenaudais à l'adresse suivante : contact@cc-castelrenaudais.fr, en précisant :
 - Votre nom et prénom
 - Votre ancienne et nouvelle adresse
 - Le nombre de personnes vivant au domicile
 - La date de votre déménagement
 - Votre numéro de téléphone pour convenir d'une date de retrait ou de dépôt de votre bac
 - Joindre **impérativement** un **justificatif de votre nouveau domicile**

3. Soit, vous imprimez la fiche PDF ci-dessous, vous la complétez et vous nous la retournez par mail à l'adresse contact@cc-castelrenaudais.fr, accompagnée de **vos justificatifs de votre nouveau domicile**.



Fiche Emménagement/Déménagement

Merci de nous faire parvenir cette fiche complétée, accompagnée d'un justificatif de domicile soit par mail, soit par courrier, soit directement à la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

Nous vous contacterons pour la mise en place ou le retrait du bac



INFORMATIONS IMPORTANTES

- **Emménagement** : votre bac vous sera livré sous 8 jours dès réception de l'ensemble des documents. *Il est interdit de déposer vos sacs de déchets ménagers sur la voie publique ou à la déchetterie en attendant de recevoir votre bac*

Vous avez toutefois, la possibilité d'acheter des sacs noirs à la Communauté de Communes du Castelrenaudais pour 1,11 € l'unité. Ces sacs possèdent notre logo, ils pourront ainsi être collectés.

- **Déménagement** : votre bac vous sera retiré sous 8 jours dès réception de l'ensemble des documents

La mise en place et le retrait du bac ne nécessitent pas votre présence. Pour le retrait, celui-ci doit toutefois être vide et accessible sur le domaine public.

L'arrêt des factures d'ordures ménagères s'effectue uniquement lorsque nos services auront reçu l'ensemble des pièces justificatives et retiré le bac

2/ Votre situation familiale à changer :

Justificatifs à fournir selon votre situation :

- **Départ d'un enfant** : Bail, Etat des Lieux d'entrée, facture au nom de l'enfant ou attestation sur l'honneur
- **Divorce/Séparation** : Copie du jugement, attestation avocat, attestation sur l'honneur
- **Décès** : Copie du livret de famille, ou acte de décès
- **Hospitalisation long séjour** : bulletin d'entrée hôpital / maison de retraite
- **Garde alternée** : copie du jugement, voir la fréquence
- **Maison inoccupée** : certificat de mise en vente ou attestation de la Mairie
- **Naissance** : copie du livret de famille ou acte de naissance
- **Arrivée conjoint (e) ou concubin(e)** : Facture au nom de la personne arrivant, attestation sur l'honneur
- **Retour d'un enfant au foyer** : Etat des lieux de sortie du logement, attestation sur l'honneur
- **Mariage** : acte de mariage

3 possibilités s'offrent à vous :

1. Soit, vous vous déplacez à la Communauté de Communes du Castelrenaudais durant les heures de permanences du service ordures ménagères en apportant **le justificatif concernant votre situation** :
2. Soit, vous adressez un mail à la Communauté de Communes du Castelrenaudais à l'adresse suivante : contact@cc-castelrenaudais.fr, en précisant :
 - Votre nom et prénom
 - Votre adresse
 - Indiquer la modification du nombre de personne au sein du foyer
 - L'explication sur ce changement de situation
 - Votre numéro de téléphone pour convenir d'une date pour le retrait du bac en cas de modification de la taille de celui-ci
 - Joindre **impérativement** le justificatif correspondant à votre situation et/ou l'attestation sur l'honneur
3. Soit, vous imprimez la fiche PDF ci-dessous, vous la complétez et vous nous la retourner par mail à l'adresse contact@cc-castelrenaudais.fr, accompagnée **du justificatif vous concernant** et de **l'attestation sur l'honneur si nécessaire**



Fiche situation changement familiale



Attestation sur l'honneur vierge

3/ Vous voulez payer vos factures des ordures ménagères par prélèvement automatique :



Le prélèvement automatique n'est pas mensuel mais semestriel

Pour cela, veuillez nous retourner, par voie postale, le mandat de prélèvement ci-dessous dûment complété et signé, **accompagné d'un RIB** à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Castelrenaudais
Service des Ordures Ménagères
5 rue du Four Brûlé
37110 CHATEAU-RENAULT



Mandat de prélèvement

4/ Accès à la Déchetterie :

Trois déchetteries sont à votre disposition :

CHATEAU-RENAULT Parc Industriel Ouest	LES HERMITES Route de Montoire	NEUILLE-LE-LIERRE Plaine de Grenouilleau
---	--	--

Pour y accéder, il vous suffit de vous présenter directement à la déchetterie de votre choix et de présenter aux gardiens votre carte de déchetterie ou un justificatif de domicile, si c'est la 1^{ère} fois que vous venez.

Pour plus de renseignements concernant les déchetteries, veuillez contacter le **SMICTOM d'Amboise** au **02.47.23.47.66**